

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 19 AVRIL 2018

N° 2018-05-06

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf avril à seize heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du douze avril deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 16
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 20 Exprimées par pouvoirs : 8 Total (mini 19) : 28
Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**
Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 2 voix)**
Eliane BARREILLE

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix)**
Pierre COMBES et Corinne MOULIN

12 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Mounir AARAB à Valery LIOTAUD, Marcel BAGARD à Rosy FERRIGNO, Sébastien BERNARD à Pascale ROCHAS, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Gérard TENOUX à Eliane BARREILLE.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Roger DIDIER, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER.

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 16 heures 30.

Monsieur Pierre COMBES est nommé secrétaire de séance.

Objet : Education artistique et culturelle – Hautes-Alpes – Projet de résidence de création et de médiation

Le 1^{er} Vice-président expose :

Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional des Baronnies provençales accompagne des démarches locales destinées à mettre en place des actions d'éducation artistique et culturelle sur toute ou partie de son territoire. Ainsi, dans la Drôme, sur le territoire de l'actuelle Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale, il accompagne la mise en place, depuis 2014, d'une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle. Celle-ci a permis la réalisation de résidences artistiques de médiation qui ont abouti à des créations participatives avec les habitants et leurs enfants. Cette convention a également permis de conforter les coopérations entre acteurs culturels locaux.

Dans le cadre des actions de l'Etat en faveur de l'éducation artistique et culturelle, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur a pris l'attache du Parc naturel régional pour envisager la mise en place d'actions d'éducation artistique et culturelle dans les Hautes-Alpes, sur les territoires des Communautés de Communes du Sisteronais-Buëch et du Buëch-Dévoluy.

Cette proposition correspond aux orientations de la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales :

- ◆ La mesure II-4-5 invite à « promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable » ;
- ◆ L'ambition III-3 propose de « rééquilibrer l'offre culturelle pour en favoriser l'accès en préconisant de favoriser une répartition géographique et saisonnière des activités culturelles » (III-3-1) et de « soutenir des actions culturelles par et pour les jeunes » (III-3-3).

Dans ce cadre, la DRAC a accepté d'accompagner Jean BELVISI, photographe professionnel, avec lequel le Parc est en contact dans le cadre d'un projet de coopération artistique et culturelle, à l'échelle du Département des Hautes-Alpes et qui vise à associer, sur le thème de la lumière et de la nuit, le Parc national des Ecrins, plusieurs communautés de communes du territoire et le Musée-Muséum Départemental de Gap. Ce projet repose sur une démarche originale qui cherche à croiser un point de vue ethnologique et photographique en travaillant donc sur le regard et les perceptions des habitants.

Il est proposé que les interventions de Jean BELVISI s'intègrent au programme d'éducation à l'environnement et au territoire du Parc pour l'année 2018-2019. A l'occasion de plusieurs temps de présence du photographe sur le territoire (entre 5 et 7 jours), seront mises en place des actions (interventions, rencontres, ateliers) qui devront aboutir à une création participative, qui sera par la suite présentée au public. Le choix des sites sera fait à partir des projets des écoles, formulés en juin et précisés en octobre 2018. Associés à ces projets, il sera envisagé avec des acteurs socio-culturels ou culturels locaux, des temps de rencontre avec d'autres habitants (adultes, « publics empêchés, etc.) en fin de journée. Ce travail rejoindra les projets de création de Jean BELVISI.

Pour cette action, la DRAC propose un financement de 10 000 € pour soutenir l'intervention de l'artiste. La contribution du Parc naturel régional portera sur la valorisation de l'intervention de son équipe technique pour la mise en place du projet et son intégration dans le programme pédagogique du Parc. De même, les communes ou les structures accueillantes seront sollicitées pour une mise à disposition d'un logement pour l'artiste. Par ailleurs, certains établissements d'enseignement pourront solliciter directement des fonds, qui permettront de compléter ce budget. Les communautés de communes seront sollicitées pour la mise à disposition de moyens (locaux, etc.), voire la participation aux actions de valorisation du projet (exposition, etc.).

La DRAC, convaincue de l'intérêt de projets territoriaux en matière d'éducation artistique et culturelle, souhaite que le travail de coopération élaboré lors de cette résidence, puisse préfigurer la rédaction d'une convention territoriale

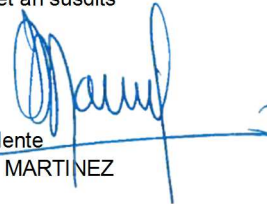
d'éducation artistique et culturelle signée avec le Parc naturel régional, les deux communautés de communes, le Département des Hautes-Alpes et la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes.

Le 1^{er} Vice-président propose de donner un accord de principe à ce projet et de solliciter la DRAC PACA pour un financement de cette action.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du 1^{er} Vice-président
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ

